



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

allocation aux adultes handicapés

Question écrite n° 67180

Texte de la question

M. Dominique Paillé attire l'attention de M. le ministre délégué à la sécurité sociale, aux personnes âgées, aux personnes handicapées et à la famille sur les inquiétudes exprimées par l'association des accidentés de la vie (FNATH) des Deux-Sèvres. Si celle-ci avait accueilli favorablement l'annonce par le Gouvernement du déblocage d'une enveloppe supplémentaire de 150 millions d'euros destinée à compléter les revenus des personnes handicapées ne pouvant travailler du fait de leur handicap, elle s'inquiète des conditions d'accès pour bénéficier de ces avancées. Les projets de décrets relatifs à la réforme de l'allocation aux adultes handicapés (AAH) soumis aujourd'hui au Conseil national consultatif des personnes handicapées confirment ces craintes. Pour les personnes handicapées qui attendent une véritable amélioration de leurs ressources, il serait dommageable que la traduction réglementaire des mesures législatives consacre une restriction de cette avancée, voire une régression des droits actuels. Ces restrictions, si elles sont confirmées, portent sur le taux de capacité et l'exigence d'une durée d'inactivité, etc. Il lui demande dans quelle mesure il est possible de répondre aux préoccupations ainsi exprimées.

Données clés

Auteur : [M. Dominique Paillé](#)

Circonscription : Deux-Sèvres (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 67180

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : sécurité sociale, personnes âgées, personnes handicapées et famille

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 juin 2005, page 6117